

LA VIE ECONOMIQUE

- [Les demandeurs d'emploi en janvier 2014](#)
- [Michel Sapin : « Tant que le chômage ne recule pas, c'est que ça ne va pas »](#)
- [La loi sur le contrôle des travailleurs détachés adoptée en première lecture](#)
- [Stages : l'Assemblée renforce les obligations des employeurs](#)
- [Un rapport du Sénat préconise une hausse du paquet de cigarettes à 11,30 euros en 5 ans](#)
- [Les maires constatent une aggravation de la pauvreté dans leur commune](#)
- [Salaires des patrons : l'État demande une baisse](#)
- [Matignon penche pour le maintien du CICE, pas de CSG progressive](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

- [Charges sociales : la DSN se déploie](#)
- [Les mutuelles veulent faire payer le choix libre de son médecin](#)
- [Le gouvernement baisse les tarifs des cliniques pour 2014](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Perte abyssale de 9 milliards pour GDF Suez en 2013](#)
- [La Fnac renoue avec les bénéfices mais reste prudente](#)
- [Le journal Libération, au bord de la faillite, cherche 12 millions d'euros](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Orange devra payer 51 millions d'euros à SFR pour "abus de position dominante"](#)

OPINIONS/ VIE POLITIQUE

- [Marion Cochard, économiste : Hausse du chômage, "la tendance pour au moins deux ans"](#)
- [Peter Jarrett \(OCDE\) : "1 % de croissance ne suffit pas à stabiliser le taux de chômage"](#)
- [Pacte de responsabilité : Hamon veut "baisser le coût du capital"](#)

DERNIERES NOUVELLES

- [Volvo envisage de supprimer plus de 500 postes en France](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant :

eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Les demandeurs d'emploi en janvier 2014

- **Présentation du ministère du Travail** : « Après une année 2013 marquée par une forte décélération et une stabilisation en fin d'année (+ 30 000 demandeurs d'emploi par mois en moyenne au 1er trimestre, + 5 000 au dernier trimestre), les chiffres de demandeurs d'emploi de janvier connaissent une légère augmentation, d'un ordre de grandeur similaire à celle des derniers mois (+ 8 900 en catégorie A en janvier, soit + 0,3 % sur un mois et + 4,4 % sur un an) ».

<http://travail-emploi.gouv.fr/actualite-presse,42/communiqués,2138/les-demandeurs-d-emploi-en-janvier,17551.html>

- **Dares : demandeurs d'emploi inscrits et offres collectées par Pôle Emploi en janvier 2014 (20 pages)** :

<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/PI-Mensuelle-CT78QI.pdf>

- **Dares : révisions des séries corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables des demandeurs d'emploi inscrits et des offres d'emploi collectées par Pôle Emploi (6 pages)** :

http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Revision_des_CVS-CJO_2014-CT78QI.pdf

(Source : <http://travail-emploi.gouv.fr> du 26/02/2014)

● Michel Sapin : « Tant que le chômage ne recule pas, c'est que ça ne va pas »

Le 26/02/14, dans l'émission « Questions d'info », sur LCP-Assemblée nationale, en partenariat avec Le Monde, France info et l'AFP, **M. Sapin**, ministre du Travail, s'est exprimé sur les mauvais chiffres du chômage et l'échec de l'inversion de la courbe du chômage à fin 2013 : « Tant que ça ne recule pas, c'est que ça ne va pas ». **Pourquoi cet échec ? M. Sapin** a évoqué « les grandes difficultés » que traverse l'Hexagone. Il a aussi appelé à ce que « 2014 soit l'année du recul du chômage », mettant Medef et syndicats devant leurs responsabilités : « On ne peut pas accepter de vivre avec un pays où il y a plus de trois millions de chômeurs. Donc il faut faire reculer ». **M. Ayrault**, premier ministre : « [Il faut] encore persévérer sans faiblir pour faire reculer durablement le chômage dans notre pays [...]. C'est en ce sens que le pacte de responsabilité doit être mis en œuvre le plus rapidement possible ». **Les pistes avancées ? 01)-** Obtenir des objectifs chiffrés pour le pacte de responsabilité. **M. Sapin** : « Quand on entre dans le concret d'une filière, quand on regarde dans certains secteurs, oui, il y a des possibilités de création d'emplois. Il faut donner des chiffres ». **02)-** Mettre l'accent sur les seniors, en concentrant les contrats aidés (CAE, CIE) sur les plus de cinquante ans. M. Sapin veut également des engagements précis des partenaires sociaux en leur faveur, dans le cadre du pacte de responsabilité. **03)-** Conforter le CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi). **M. Sapin** : « Un peu de stabilité ce n'est pas mauvais. [...] Les entreprises ont besoin de prévisibilité, de visibilité ». Pour les entreprises qui échappent au champ d'application du CICE et pour les petites entreprises, **M. Sapin** prône l'allègement de charges concentré sur les bas salaires : « C'est en baissant le poids des cotisations sur les plus bas salaires que l'on peut créer le plus d'emplois ». **04)-** Remettre à plat les seuils sociaux. **Le calendrier ?** Une négociation « entre juin et décembre », négociation qui doit déboucher sur une loi début 2015 : « [Il faut] corriger leurs effets négatifs, [mais,] en échange, il faut une vraie qualité du dialogue social, moins formel, plus réel [dans les petites entreprises] ». **05)-** Préciser rapidement les économies budgétaires. **M. Sapin** : « Le versant fondamental du pacte qui le crédibilise, ce sont les économies budgétaires. [Elles] seront arrêtées en même temps que l'ensemble du pacte de responsabilité. Le président de la République souhaite qu'on aille vite, les entreprises sont comme saint Thomas, elles veulent toucher le pacte pour y croire ». **Le calendrier ?** Le texte doit être prêt en mars pour être présenté en avril au Parlement. Enfin, une question « subsidiaire », celle d'un éventuel remaniement ministériel. **M. Sapin** : « Est-ce souhaitable de changer de premier ministre ? Je ne le crois pas, mais c'est au président de la République de juger. [Le premier ministre actuel, M. Ayrault] est un acteur extrêmement actif dans la conception de ce pacte de responsabilité ». **Le Monde** : « Cette majorité devra porter ce pacte de responsabilité tout au long du quinquennat. Ce n'est pas un rendez-vous

unique, mais "un long processus", déclare Michel Sapin, qui annonce des "rendez-vous de chantier" en 2014, 2015, 2016, et "éventuellement 2017". Le but : évaluer le respect des engagements et apporter si besoin des correctifs ».

http://www.lemonde.fr/politique/article/2014/02/26/pacte-de-responsabilite-l-arme-anti-chomage-de-sapin_4373994_823448.html

(Source : www.lemonde.fr du 26/02/2014, Françoise Fressoz)

[Retour au sommaire](#)

● La loi sur le contrôle des travailleurs détachés adoptée en première lecture

Le 25/02/14, les députés ont adopté à une large majorité la loi contre le dumping social. La loi vise à renforcer les contrôles et les sanctions contre les entreprises ayant recours de manière abusive à des travailleurs détachés. Le vote ? Pour : 323 voix (majorité + UDI). Contre : 10. Abstentions : 148 (à l'appel de l'UMP et du Front de gauche).

http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/la-loi-sur-le-contrôle-des-travailleurs-detaches-adoptee-en-premiere-lecture_1495182.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 25/02/2014)

● Stages : l'Assemblée renforce les obligations des employeurs

Dans la nuit du 24 au 25/02/14, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi qui permettra un encadrement accru des stages. Sont concernés 1,2 millions de lycéens et d'étudiants. **Parmi les mesures votées** : attribution de tickets restaurant, prise en charge partielle des frais de transport, un temps de présence qui ne pourra pas être supérieur à celui des salariés, pas de tâches dangereuses. **Concernant la gratification** : elle reste obligatoire pour les seuls stages dépassant deux mois et sera due dès le premier jour. Malgré les demandes du Front de gauche ou des écologistes, son montant ne sera pas augmenté, « pour préserver l'équilibre du texte ». **Deux amendements adoptés également** : le premier étend les compétences de l'Inspection du travail au constat et à la sanction d'abus de stages caractéristiques du travail dissimulé ; le second raccourcit à un mois le délai pour que les prud'hommes se prononcent sur la requalification de certains stages en contrats de travail.

[http://www.lepoint.fr/economie/stages-l-assemblée-renforce-les-obligations-des-employeurs-25-02-2014-1795446_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20140225](http://www.lepoint.fr/economie/stages-l-assemblée-renforce-les-obligations-des-employeurs-25-02-2014-1795446_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20140225)

(Source : www.lepoint.fr du 25/02/2014)

[Retour au sommaire](#)

● Un rapport du Sénat préconise une hausse du paquet de cigarettes à 11,30 euros en 5 ans

Un rapport de la commission des Affaires sociales du Sénat, qui s'est penché entre autres sur le tabagisme, propose de fortes hausses du tabac, de l'ordre de 10 % du paquet de cigarettes par an pendant cinq ans. **Nombre de décès dus au tabac ?** 73 000 chaque année. **Le coût social ?** 47 milliards d'euros. **Selon le rapport** : « [Entre 2004 et 2011,] bien que le prix du paquet soit passé dans l'intervalle de 5 à 6,20 euros, soit une progression de 25 %, les ventes de cigarettes se sont maintenues autour des 54 milliards d'unités ». En fait, les cigarettiers ont gagné plus d'argent, de même que l'Etat qui « a engrangé une hausse de ses recettes grâce à l'augmentation en valeur du marché ». **Yves Daudigny et Catherine Deroche** : « Entre 2004 et 2012, le marché est en effet passé de 13 milliards d'euros à 15,5 milliards d'euros, soit une progression de plus de 18 % favorable au chiffre d'affaires des fabricants et aux recettes budgétaires de l'Etat ». Les deux sénateurs proposent que « le Programme national de réduction du tabagisme, qui doit être finalisé avant l'été dans le cadre du Plan cancer, prévoit une hausse de 10 % par an du prix des différents produits du tabac sur les cinq prochaines années. Il s'agit, selon nous, du niveau minimum permettant d'agir efficacement ». **Autres sujets abordés ? 01)- Le vin**, sujet sensible, voire « tabou ». **M. Daudigny et Mme Deroche** : « Le vin, qui représente plus de la moitié de la consommation d'alcool pur des ménages français, ne compte que pour moins de 4 % du produit des taxes sur les boissons alcoolisées. A contrario, les spiritueux, qui ne représentent qu'un cinquième de la consommation d'alcool pur des ménages, assurent plus de 80 % de ces recettes. [...] Reste l'épineuse question de la fiscalité applicable au vin qui, au regard du traitement fiscal appliqué aux autres boissons, fait figure d'exception et nous a valu une levée de boucliers aussi soudaine qu'injustifiée. Il semble que la fiscalité du vin

constitue un sujet tabou sur lequel les marges de manœuvre soient limitées ». **La situation ?** 80 départements français produisent du vin (d'où un poids important de ce secteur en matière d'emploi et d'influence politique). D'autre part, la commission des affaires économiques du Sénat a adopté un amendement reconnaissant que « *le vin, produit de la vigne, et les terroirs viticoles font partie du patrimoine culturel, gastronomique et paysager de la France* ». Enfin, la consommation de vin en France a été divisée par trois depuis cinquante ans. « *Raison de plus de ne pas y toucher* », estiment certains. Par conséquent, le rapport ne propose pas de hausse de la taxe sur le vin et se prononce en particulier « *contre une taxation au degré dont l'effet sanitaire serait incertain et donc l'impact économique et social serait en revanche considérable* ». **Nombre de décès dus à l'alcool ?** 49 000 par an. Le coût social n'est pas chiffré dans l'article. **02)- Les taxes sur les boissons sucrées. M. Daudigny et Mme Deroche :** « *Nous avons constaté que cette taxe a eu d'importants effets sur le marché des boissons rafraichissantes sans alcool et des jus de fruit* ». Les premiers prix ont ainsi augmenté de 25 %. Aucune étude scientifique ne permet toutefois de se prononcer sur l'impact que ces taxes peuvent avoir sur l'obésité. **03)- Les taxes sur les huiles.** Le rapport constate qu'il y a trop de diversité sur ces taxes, sans qu'on en connaisse bien la raison. Ainsi, l'huile d'olive est taxée 42 % de plus que l'huile de palme. Les deux sénateurs s'interrogent sur la nécessité de maintenir de tels écarts favorables à certaines huiles : « *[Il y a là] un avantage compétitif désormais injustifié en terme économique, commercial et sanitaire* ». **04)- M. Daudigny et Mme Deroche :** « *L'application du taux réduit de TVA à tous les produits alimentaires devrait, [sauf certaines exceptions,] être revue pour tenir compte des caractéristiques nutritionnelles des différents produits* ». A l'appui de leurs dires, « *le cas des sodas qui bénéficient du même taux que les eaux minérales ou les jus de fruits frais* ».

<http://www.publicsenat.fr/lcp/politique/rapport-senat-pr%C3%A9conise-hausse-paquet-cigarette-11%2C30-euros-5-ans>

(Source : www.publicsenat.fr du 27/02/2014, François Vignal)

● **Les maires constatent une aggravation de la pauvreté dans leur commune**

Dans un sondage TNS-Sofres pour le Secours catholique, rendu public le 03/03/14, 80 % des maires de France estiment que le nombre de personnes en situation de pauvreté dans leur commune a augmenté. **Dans le détail :** pour 71 %, les personnes pauvres sont « *un peu plus qu'avant* », pour 9 % qu'elles sont « *beaucoup plus qu'avant* ». Seuls 6 % des édiles pensent qu'elles sont « *moins qu'avant* ». **Bernard Thibaud**, secrétaire général du Secours Catholique : « *Au Secours catholique, on sait qu'il y a une forte dégradation de la pauvreté. Mais ce qui nous surprend c'est l'ampleur de la prise de conscience par les maires. Le chiffre de la dégradation de la pauvreté était de 51 % en 2008, lors de la précédente enquête, et il est désormais de 80 %* ». **Les populations les plus touchées**, d'après les élus : les femmes seules avec enfants et les jeunes sans emploi (63 %), les personnes en emploi précaire (62 %), les chômeurs de longue durée (55 %). **M. Thibaud :** « *[Il est surprenant que les maires aient] moins la perception d'une dégradation pour les personnes sans abri et les personnes migrantes, alors que nous-mêmes, on constate une dégradation importante de la situation des familles migrantes* ». **Les moyens mis en œuvre**, selon les maires, pour lutter contre la pauvreté : l'aide aux impayés (loyer, gaz, eau, électricité) pour les familles en difficulté (58 %), les services d'aides à domicile (57 %) et le soutien scolaire aux enfants (56 %). Enfin, 76 % des maires pensent que le lien social s'est dégradé dans l'ensemble de l'Hexagone, mettant souvent à part leur propre commune, où ils estiment que la situation n'a pas changé (46 %) ou s'est améliorée (40 %). 91 % disent avoir pris des mesures pour renforcer ce lien social au cours de leur mandat, même si, d'après **M. Thibaud**, « *il s'agit d'actions ponctuelles ou ciblées, plutôt que de politiques structurelles* ».

- **Nb :** L'enquête, menée régulièrement depuis 1995, a été réalisée du 21 janvier au 3 février, par téléphone, auprès d'un échantillon de 400 maires, représentatif de l'ensemble des communes françaises selon TNS-Sofres.

[Retour au sommaire](#)

http://www.lemonde.fr/societe/article/2014/03/03/les-maires-constatent-une-aggravation-de-la-pauvrete-dans-leur-commune_4376328_3224.html

(Source : www.lemonde.fr du 03/03/2014)

● Salaires des patrons : l'État demande une baisse

L'Etat vient de faire savoir que, dans les entreprises dont il est actionnaire minoritaire, il serait bien vu que, compte-tenu du contexte économique très difficile, les dirigeants fassent un gros effort de modération sur leur salaire. **Objectif** : une baisse de 30 % des rémunérations des mandataires sociaux des entreprises concernées. Suggestion apparemment mal reçue par les intéressés. **Deux réactions** parmi d'autres, citées anonymement par Le Figaro. **La première** : « *Ce gouvernement nous dit qu'il aime les entreprises. Mais, clairement, il n'aime pas leurs patrons !* ». **La deuxième** dénonce une politique appliquée sans discernement, mais qui est « *opportunistement de bon ton en période électorale, dans la droite ligne de la taxe à 75 % !* ». Rappelons qu'en début de mandat, pour les entreprises publiques détenues à plus de 50 % par l'Etat, le gouvernement avait déjà imposé aux patrons un plafond de rémunération à 450 000 euros par an.

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2014/03/03/20002-20140303ARTFIG00013-salaires-des-patrons-l-etat-demande-une-baisse.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 03/03/2014, Bertille Bayart)

● Matignon penche pour le maintien du CICE, pas de CSG progressive

Le premier ministre, **M. Ayrault**, s'est à nouveau opposé à une progressivité de la CSG, réclamée par une partie de la gauche. **Sa stratégie ?** Maintenir le CICE tel quel. Il défend aussi ses mesures d'aide aux entreprises, qui seront financées par des économies. M. Ayrault a confirmé la volonté du chef de l'Etat et du gouvernement de financer les 30 milliards d'euros de baisses de charges sociales et fiscales promises aux entreprises par des économies et non par des hausses d'impôts. Les premières mesures, concernant la remise à plat de la fiscalité des entreprises et des ménages, interviendront dans la loi de finances pour 2015. Question économies, ces dernières ne seront pas uniquement faites sur le budget de l'Etat ; les collectivités locales et la Sécurité sociale seront impliquées. **M. Ayrault** : « *Concernant la Sécurité sociale, il ne s'agit pas de moins soigner ou de moins rembourser, mais de développer, par exemple, les soins ambulatoires et la vente de médicaments génériques ou à l'unité* ». Pour **les collectivités locales**, le premier ministre veut aller vers une simplification et une spécialisation des compétences : « *Tout le monde ne doit plus s'occuper de tout. On a par exemple en France 13 500 syndicats spécialisés sur les ordures, le traitement des déchets, la gestion de l'eau. Il faut regrouper tout ça, mutualiser* ». **Au niveau de l'Etat**, M. Ayrault considère qu'il faut « *faire le ménage* » parmi les multiples opérateurs publics : « *Certains ont eu tendance à prendre leurs aises en augmentant constamment leur budget de 5 à 6 % par an. Donc on va supprimer certains opérateurs, qui peuvent revenir dans le giron des administrations, en regrouper d'autres ou les réformer* ». Un exemple : la réforme ferroviaire, qui doit intervenir avant l'été et permettre de rapprocher la SNCF et Réseau ferré de France pour en réduire les déficits. Enfin, s'adressant à ceux qui critiquent **le pacte de responsabilité**, M. Ayrault a déclaré qu'il ne s'agissait pas d'un « *cadeau* » aux entreprises : « *La bataille du pacte de responsabilité [...] c'est leur permettre de reconstituer des marges pour investir, embaucher, innover ou former leurs salariés* ». Enfin, le premier ministre s'est dit favorable à un gouvernement resserré.

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20140302trib000817808/matignon-penche-pour-le-maintien-du-cice-pas-de-csg-progressive.html>

(Source : www.latribune.fr du 02/03/2014)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

● Charges sociales : la DSN se déploie

C'est un projet national : la déclaration sociale nominative (DSN) est l'une des mesures du choc de simplification pour les entreprises détaillée par le Président de la République en début d'année. **Son objectif ?** Faire entrer 100 000 entreprises dans le dispositif fin 2014. **Comment ?** En lançant des cercles dédiés dans les différentes régions, dans le but d'aider au déploiement de la DSN auprès des entreprises. **Qui compose ces cercles ?** Des directeurs d'organismes de protection sociale, d'administrations décentralisées,

d'organisations professionnelles, de CCI, de chambres de métiers. En Ile-de-France, le cercle a été lancé le 17/02/14. **Eric Hayat**, président du GIP Modernisation des déclarations sociales : « *Le déploiement de cette première phase a volontairement été limité à 44 entreprises pilotes. Mais toutes les entreprises du secteur privé relevant du régime général de la sécurité sociale, même celles qui pratiquent le décalage de la paie jusqu'au 10 du mois, peuvent aujourd'hui choisir cette solution, à condition qu'elles dématérialisent d'ores et déjà leurs déclarations et que leur éditeur de logiciel de paie ait basculé vers la DSN. [...] Mais si elles font ce choix, elles devront s'y tenir, car il ne sera pas possible de revenir en arrière. [...] Cependant, jusqu'en 2016, pendant la période de déploiement, les deux systèmes de déclaration vont cohabiter. [...] En cas de problème, les déclarations pourront donc toujours être effectuées* ». **Sont**, pour l'heure, **exclus du dispositif : 01)-** Les entreprises qui pratiquent le décalage de la paie au-delà du 10 du mois. **02)-** Certaines catégories de salariés spécifiques comme les intermittents du spectacle, les dockers, le personnel navigant de la marine marchande... **03)-** Le secteur public. **04)-** Les employeurs de salariés relevant des régimes spéciaux. **05)-** Les entreprises situées dans certaines zones géographiques (Mayotte, Monaco, Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française). **06)-** Les entreprises de travail temporaire. **Où en est-on ? M. Hayat :** « *Trois cent trente-sept entreprises ont choisi la DSN aujourd'hui et 2 000 déclarations ont déjà été déposées. Et elles vont être encore bientôt plus nombreuses, puisque dès le lancement de la phase 2 en octobre 2014, qui va notamment permettre de remplacer la déclaration unifiée de cotisations sociales Urssaf (DUCS), des entreprises jusqu'alors exclues comme les entreprises de travail temporaire, ou celles pratiquant le décalage de la paie au-delà du 10 du mois, pourront opter pour la DSN* ». La DSN deviendra obligatoire en 2016 pour l'ensemble des entreprises. En attendant, le choix se fera sur la base du volontariat, sauf pour certaines entreprises. La loi de financement de la sécurité sociale pour 2014 a, en effet, ajouté une nouvelle étape à la mise en place de ce dispositif. La DSN sera par conséquent obligatoire dès le mois de juillet 2015 pour les entreprises redevables d'un certain montant de cotisations. **Stéphane Eustache :** « *Nous devrions connaître au printemps les entreprises concernées. [...] Une concertation a lieu en ce moment à la direction de la sécurité sociale pour déterminer le seuil le plus adapté* ».

<http://www.actuel-rh.fr/ressources-humaines/charges-sociales/a-292689/la-dsn-se-deploie.html?xtmc=dsn&xtcr=1>

- Pour toute question, toute information, voyez le site dédié à la DSN :

<http://www.dsn-info.fr/>

(Source : www.actuel-rh.fr du 26/02/2014, Eléonore Barriot, www.dsn-info.fr)

[Retour au sommaire](#)

● Les mutuelles veulent faire payer le choix libre de son médecin

Le 26/02/14, Etienne Cagniard, président de la Mutualité française, a suggéré de limiter le remboursement des dépassements d'honoraires des médecins à 50 % du tarif Sécu, soit 42 euros pour une consultation chez un spécialiste, pour ceux qui n'adhèrent pas au contrat d'accès aux soins. **M. Cagniard :** « *[Il s'agit de] favoriser clairement le contrat d'accès aux soins* ». Rappelons que le contrat d'accès aux soins est entré en vigueur fin 2013. **Son but ?** Limiter les dépassements d'honoraires, en prévoyant, pour les médecins adhérents, « *que les dépassements n'excèdent pas en moyenne 100 % du tarif Sécu* ». **Challenges :** « *Cela représente 56 euros pour une consultation chez un spécialiste dont le tarif Sécu est fixé à 28* ». Cette limite de 50 % du tarif sécu serait fixée uniquement pour les contrats dits "solidaires et responsables" des complémentaires Santé (mutuelles, institutions de prévoyance, assurances), contrats qui doivent remplir un certain nombre de critères éthiques en échange d'une fiscalité alléguée. Ces contrats représentent aujourd'hui 90 % des contrats, car ils sont « *insuffisamment sélectifs* », dit **M. Cagniard**, qui ajoute : « *La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2014 prévoit d'ailleurs une refonte de ces contrats pour encourager les comportements conformes à l'intérêt général et surtout maîtriser les dépenses de soins qui ne sont plus ou mal pris en charge par l'Assurance maladie* ». Certains proposent un plafond fixé à 150 %, ce que refuse **M. Cagniard :** « *[Cela] donnerait une apparence de légitimité à tout dépassement inférieur à ce niveau. [Attention à une]*

flambée des dépassements. Les Français ne peuvent accepter que l'on puisse généraliser la facturation d'une consultation de 28 euros à plus de 70 euros ou la pose d'une prothèse de hanche, opération courante chez les plus âgés d'entre nous à 1 150 euros au lieu de 460 euros. Les aides de l'Etat doivent aller vers les contrats solidaires et responsables ». Enfin, M. Cagniard a rappelé que 10 millions de Français avaient renoncé à des soins en 2013 et que 2,5 millions étaient privés de mutuelle.

[http://www.challenges.fr/economie/20140226.CHA0854/depassement-d-oneraire-les-mutuelles-veulent-faire-payer-le-libre-choix-de-son-medecin.html#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20140226](http://www.challenges.fr/economie/20140226.CHA0854/depassement-d-oneraire-les-mutuelles-veulent-faire-payer-le-libre-choix-de-son-medecin.html#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20140226)

(Source : www.challenges.fr du 26/02/2014)

● **Le gouvernement baisse les tarifs des cliniques pour 2014**

Les tarifs des hôpitaux publics vont rester stables (- 0,84 % en 2013), tandis que ceux des cliniques privées vont baisser (- 0,21 % en 2013, - 0,24 % en 2014). Ainsi en a décidé le gouvernement, le 28/02/14. **Le Point** : « *Les hôpitaux et les cliniques sont financés aux deux tiers en fonction de leur activité. Au total, les crédits supplémentaires affectés aux établissements de santé pour 2014 représentent 1,7 milliard d'euros, a fait valoir le ministre, qui évoque un "effort important dans le contexte des finances publiques que l'on connaît" ».*

[http://www.lepoint.fr/societe/malgre-la-fronde-le-gouvernement-baisse-les-tarifs-des-cliniques-28-02-2014-1796442_23.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20140228](http://www.lepoint.fr/societe/malgre-la-fronde-le-gouvernement-baisse-les-tarifs-des-cliniques-28-02-2014-1796442_23.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20140228)

(Source : www.lepoint.fr du 28/02/2014)

LA VIE DES ENTREPRISES

● **Perte abyssale de 9 milliards pour GDF Suez en 2013**

Le 27/02/14, GDF Suez a annoncé 14,9 milliards d'euros de dépréciations d'actifs, essentiellement sur des centrales électriques thermiques et des capacités de stockage de gaz en Europe, qui l'ont fait plonger dans le rouge avec une perte nette de 9,3 milliards au titre de 2013. **Gérard Mestrallet**, PDG de GDF Suez : « *Nous avons décidé de passer les actifs au bilan du groupe à la paille de fer. [...] Ces dépréciations [...] n'impactent ni notre trésorerie ni notre solidité financière, qui est une des meilleures du secteur, [...] et tout ceci ne remet pas en cause les perspectives de développement du groupe dans le monde ».* Pour 2014, le groupe vise un « *résultat net récurrent part du groupe* » compris entre 3,3 et 3,7 milliards d'euros, des investissements nets entre 6 et 8 milliards et un ratio dette nette sur résultat brut d'exploitation (Ebitda) inférieur ou égal à 2,5 fois.

[http://www.challenges.fr/entreprise/20140227.CHA0983/perce-abyssale-de-9-milliards-pour-gdf-suez-en-2013.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20140227](http://www.challenges.fr/entreprise/20140227.CHA0983/perce-abyssale-de-9-milliards-pour-gdf-suez-en-2013.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20140227)

(Source : www.challenges.fr du 27/02/2014)

[Retour au sommaire](#)

● **La Fnac renoue avec les bénéfices mais reste prudente**

En 2013, la Fnac a renoué avec les bénéfices : 15 millions d'euros. Le groupe reste cependant prudent. **La Fnac** : « *Les bons résultats proviennent de la performance commerciale du groupe en France (ventes à - 0,1 %, contre - 4,7 % au trimestre précédent), tirée par des campagnes de communication efficaces et le succès des opérations commerciales mises en œuvre, notamment autour des promotions ».* Ajoutons à cela l'accélération du déploiement des nouvelles familles de produits (jeux et jouets, maison et design, papeterie, téléphonie, objets connectés) et la croissance des ventes en ligne. **Matthieu Malige**, secrétaire général de la Fnac : « *Pour la troisième année consécutive, nous gagnons des parts de marché (+ 0,5 point sur les produits techniques et + 0,6 point sur les produits éditoriaux), tout en préservant nos marges. [Malgré un taux de marge brute légèrement en baisse, 29,8 % en 2013 contre 30 % en 2012,] le bilan 2013 de la Fnac apparaît très positif. Le groupe fait mieux que résister dans des marchés pourtant très dégradés (- 6 %), il progresse. [Cependant cette embellie] intervient dans un contexte particulier qui est celui des fêtes de fin d'année où les gens font un peu moins attention à leurs dépenses, et qu'il est donc trop tôt pour en tirer une tendance. Les marchés devraient rester difficiles en France, où les perspectives macro-économiques pour 2014 sont assez atones. L'Espagne et le Portugal, qui ont connu des années difficiles, possèdent en revanche un potentiel de rebond ».* **L'expansion** : « *Dans ce contexte, le plan de transformation*

baptisé "Fnac 2015", lancé en 2011 avec la poursuite de la recherche de nouveaux relais de croissance et d'économies, [...] a permis [en 2013] de réaliser 55 millions d'économies au groupe, qui ambitionne d'atteindre les 80 millions de réductions de coûts à la fin de cette année ».

<http://lexpansion.lexpress.fr/entreprises/la-fnac-renoue-avec-les-benefices-mais-reste-prudente-1495783.html>

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 27/02/2014)

● Le journal Libération, au bord de la faillite, cherche 12 millions d'euros

Le 28/02/14, on a appris de source syndicale que le journal Libération était au bord de la faillite, et que 12 millions d'euros étaient nécessaires pour que le quotidien reparte. **Un représentant du personnel**, à l'issue d'une séance plénière du Comité d'entreprise : « La direction nous a donné le montant de 12 millions d'investissements nécessaires. Mais qui apporterait l'argent ? Quand et comment est-ce qu'il arriverait ? Aujourd'hui, on n'a aucune précision sur ces questions ». **La direction** a confirmé auprès de l'AFP : « [Un montant de cet ordre] serait nécessaire pour remettre le journal à flot et financer les projets de développement. [La direction] travaille à un tour de table avec d'autres investisseurs pour mobiliser ce montant ». **François Moulias**, nouveau président du directoire du journal : « Dès le mois de mars, des financements seront mobilisés pour pouvoir continuer l'activité et mener sereinement les négociations sur le tour de table. [...] Je n'ai pas donné de délai, mais j'ai dit que mon objectif est d'avoir quelque chose qui commence à se structurer courant avril ».

[http://www.challenges.fr/media/20140228.CHA1034/le-journal-liberation-au-bord-de-la-faillite-cherche-12-millions-d-euros.html#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20140228](http://www.challenges.fr/media/20140228.CHA1034/le-journal-liberation-au-bord-de-la-faillite-cherche-12-millions-d-euros.html#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20140228)

(Source : www.challenges.fr du 28/02/2014)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Orange devra payer 51 millions d'euros à SFR pour "abus de position dominante"

Le 26/02/14, le tribunal de Commerce de Paris a donné raison à SFR contre Orange. **L'objet du litige ?** Des offres très avantageuses faites par Orange pour les propriétaires de résidences secondaires. SFR ne pouvait aligner ses propres offres car, comme SFR ne raccorde pas elle-même toutes les résidences secondaires, l'abonné doit toujours payer France Télécom pour la location des lignes. SFR avait porté plainte contre Orange pour « abus de position dominante ». Le tribunal lui a donné raison et a condamné Orange à une amende de 51 millions d'euros.

<http://www.latribune.fr/technos-medias/telecoms/20140226trib000817262/orange-devra-payer-51-millions-d-euros-a-sfr-pour-ses-pratiques-predatrices.html>

(Source : www.latribune.fr du 26/02/2014)

[Retour au sommaire](#)

OPINIONS/ VIE POLITIQUE

● Marion Cochard, économiste : Hausse du chômage, "la tendance pour au moins deux ans"

Marion Cochard, économiste à l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques), s'est exprimée sur le chômage dans Le Nouvel Observateur : « C'est comme tous les mois : une hausse ! Certes, une hausse plus faible que ce qu'on voyait début 2013, en pleine crise. Mais même si nous ne sommes plus au cœur de la dégringolade, [...] ça va continuer à se dégrader lentement. [...] La marge d'erreur statistique de Pôle emploi est de 15 000 : ce qui veut dire que sur certains mois, on pourra avoir des baisses. Mais, globalement, la tendance est à la hausse. On est parti là-dessus pour au moins deux ans ». Comment M. Sapin, ministre du travail, peut-il tenir sa promesse d'avoir « moins de chômeurs à la fin de l'année » ? **Mme Cochard** : « Principale possibilité : qu'on se soit tous trompés sur les chiffres de la croissance et qu'elle soit plus élevée qu'attendue. Mais cela me semble peu probable car nous sommes encore en situation d'austérité et de rigueur. Je ne pense pas [que le pacte de responsabilité jouera sur la croissance]. On n'en a pas encore les détails mais a priori, il ne devrait pas être mis en place avant 2015, voire 2016. Actuellement, le CICE [Crédit impôt compétitivité emploi, NDLR] monte en puissance et il est probable que

le Pacte de responsabilité prenne la suite en 2016. Peut-être le gouvernement voudra-t-il accélérer le mouvement et cumuler la deuxième partie du CICE et le pacte pour 2015 mais, pour 2014, il ne va pas se passer grand-chose ». Mme Cochard explique ensuite que la population active augmente plus vite que les offres d'emploi. C'est pourquoi les emplois aidés ne sont pas suffisants. Mme Cochard estime aussi qu'en 2014, on n'aura pas assez de croissance pour créer le nombre d'emplois nécessaires. Concernant le développement de l'activité réduite, est-ce un bien, est-ce un mal ? « Le chômage augmente, le chômage de longue durée augmente et le sous-emploi augmente. Le marché du travail est très dual, avec des personnes en emploi stable qui ont été peu touchées par la crise et, de l'autre côté, une partie du marché du travail composée des plus précaires qui vont alterner des périodes de contrats courts avec le chômage. Mais il y a surtout les chômeurs de longue durée. Eux, pour le coup, sont dans une situation où ils n'arrivent plus à sortir du chômage. Il y en a de plus en plus ». Enfin, sur la réduction de la dépense publique comme menace éventuelle sur la croissance : « La politique d'austérité s'est traduite par des hausses d'impôts. Maintenant, on va avoir une baisse des dépenses. Pour l'OFCE, cela devrait coûter 0,9 point de croissance à l'économie française en 2014. En sortie de crise, on a traditionnellement des taux de croissance élevés, entre 2 % et 3 %. Si c'est 2 % et qu'on retire 1 % en raison des baisses de dépenses publiques, il ne reste plus grand-chose pour faire baisser le chômage ! Tout le problème du gouvernement c'est celui-ci : il s'est engagé à réduire les déficits extrêmement rapidement, ce qui est un frein pour la croissance. [...] Le gouvernement doit pouvoir négocier un peu avec Bruxelles car, vu ce qui a été annoncé, la croissance sera encore plombée jusqu'en 2017 ».

- L'intégralité de l'entretien avec Mme Cochard, par Louis Morice :

[http://tempsreel.nouvelobs.com/social/20140226.OBS7772/hausse-du-chomage-la-tendance-pour-au-moins-deux-ans.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20140227_NLNOACTU08H- -hausse-du-chomage-la-tendance-pour-au-moins-deux-ans#xtor=EPR-1-\[Actu8h\]-20140227](http://tempsreel.nouvelobs.com/social/20140226.OBS7772/hausse-du-chomage-la-tendance-pour-au-moins-deux-ans.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20140227_NLNOACTU08H- -hausse-du-chomage-la-tendance-pour-au-moins-deux-ans#xtor=EPR-1-[Actu8h]-20140227)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 27/02/2014, Louis Morice)

● **Peter Jarrett (OCDE) : "1 % de croissance ne suffit pas à stabiliser le taux de chômage"**

Peter Jarrett, chef de division à l'OCDE, a commenté, dans l'Expansion, les propos de M. Sapin qui, au salon de l'Agriculture, a déclaré que le chômage reculerait en 2014. **M. Sapin**, en contradiction avec la plupart des économistes qui pensent qu'il faut 1,2 % de croissance pour simplement stabiliser le taux de chômage : « Avec 1 % de croissance, il est possible de créer de l'emploi ». **M. Jarrett** : « Oui, [c'est] probablement [vrai]. On commence légèrement en dessous de 1 % à créer des emplois. A partir de 0,7 ou 0,8 %. Mais compte tenu de la forte natalité française, avec un nombre de jeunes sur le marché du travail plus élevé que celui des départs à la retraite, ce n'est pas suffisant pour stabiliser le taux de chômage. Avec 1 % de croissance en 2014, comme les prévisions le laissent espérer, il devrait augmenter de quelques dixièmes. Il faudrait 1,4 % pour le stabiliser ». Le problème de productivité des entreprises françaises est-il inquiétant ? **M. Jarrett** : « La baisse de la croissance de la productivité n'est ni bonne, ni mauvaise en soi. Dans un pays où il y a beaucoup de chômage, comme la France, cela vaut plutôt mieux, puisque cela ouvre les portes du marché du travail aux chômeurs. Mais nous n'arriverons pas à un taux de chômage socialement acceptable avant plusieurs années de cette façon. Pour y parvenir, nous préconisons une profonde réforme du marché du travail. Ce que nous appelons une politique de l'offre, pour augmenter l'efficacité des entreprises ».

- L'intégralité de l'entretien avec M. Jarrett, par Laurent Martinet :

<http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/1-de-croissance-ne-suffit-pas-a-stabiliser-le-taux-de-chomage-1495410.html>

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 26/02/2014, Laurent Martinet)

[Retour au sommaire](#)

● **Pacte de responsabilité : Hamon veut "baisser le coût du capital"**

Le 02/03/14, s'exprimant à propos de la négociation sur les contreparties à la baisse de 30 milliards d'euros du coût du travail, **Benoît Hamon**, ministre délégué à l'économie sociale, a déclaré : « Il faut, face au stress du chef d'entreprise, entendre le stress des smicards, le

stress de l'ouvrier, du salarié qui voit son emploi menacé. [...] Jusqu'en 2008, les entrepreneurs allemands se sont serré la ceinture puisqu'ils ont consenti une baisse des taux de distribution de dividendes de 10 %. Pendant la même période, les chefs d'entreprises français faisaient quoi ? Ils augmentaient les distributions de dividendes de 50 %. [...] Si les marges des entreprises sont plus basses aujourd'hui qu'elles ne l'étaient auparavant, c'est aussi qu'il y a une captation des marges par la distribution des dividendes. [...] Incontestablement, cette question doit être discutée et posée dans les contreparties [du pacte de responsabilité,] il doit y avoir dans les contreparties : pas simplement de l'emploi mais probablement aussi une baisse du coût du capital. [...] Si on demande aux salariés de faire des efforts sur le coût du travail, ça veut dire que la sécurité sociale sera moins financée ou financée différemment. [...] Il faut donc réfléchir à la façon dont le coût du capital doit baisser aussi ».

http://www.lemonde.fr/politique/article/2014/03/02/pacte-de-responsabilite-hamon-veut-baisser-le-cout-du-capital_4376301_823448.html

(Source : www.lemonde.fr du 02/03/2014)

DERNIERES NOUVELLES

● Volvo envisage de supprimer plus de 500 postes en France

Le 03/03/14, Volvo a annoncé envisager de supprimer 508 emplois sur 8 900 en France. Ces suppressions auront lieu principalement dans sa filiale Renault Trucks. **Selon la CFDT**, en plus de ces 508 emplois, 800 postes de consultants devraient disparaître. **Volvo France** : « [Le groupe] est engagé dans le développement de la marque Renault Trucks, de son outil industriel et des activités de recherche et développement en France. [Il a] fortement investi en France au cours de la dernière décennie, dont deux milliards d'euros pour le lancement de la nouvelle gamme de Renault Trucks, et est déterminé à y améliorer sur le long terme la compétitivité de ses activités ». 2013 a été une année difficile pour Volvo, qui a vu son chiffre d'affaires chuter de 9 %, et a affiché un bénéfice net trois fois moindre que l'année précédente. Ces suppressions d'emplois font partie d'un plan de restructuration lancé en septembre. Le groupe ne fabrique plus que des poids lourds depuis 1999, année où il a vendu sa marque à l'américain Ford, qui l'a revendue en 2010 au chinois Geely.

[http://tempsreel.nouvelobs.com/social/20140303.OBS8354/volvo-envisage-de-supprimer-plus-de-500-postes-en-france.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20140303_NLNOACTU17H- -volvo-envisage-de-supprimer-plus-de-500-postes-en-france#xtor=EPR-3-\[Actu17h\]-20140303](http://tempsreel.nouvelobs.com/social/20140303.OBS8354/volvo-envisage-de-supprimer-plus-de-500-postes-en-france.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20140303_NLNOACTU17H- -volvo-envisage-de-supprimer-plus-de-500-postes-en-france#xtor=EPR-3-[Actu17h]-20140303)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 03/03/2014)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mercredis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr